



Violence conjugale avant et après onc

Par **emilice**, le **12/01/2008** à **14:57**

mon "ex" mari a été violent à plusieurs reprise (j'ai porté plainte 5 fois), pendant notre vie commune et c'est ce qui a entraîné ma demande de divorce. aujourd'hui, 2 ans après cette séparation, toujours aucun dialogue n'est possible et il refuse toute proposition de médiation familiale. hier alors que je lui demandais simplement de répondre à ma question "où était le sac de vêtement des filles?" alors qu'il me les ramenait comme prévu, il faisait la sourde oreille puis s'est énervé et a commencé à me taper en pleine rue. si un voisin n'était pas intervenu je pense que ça aurait très mal fini pour moi. j'ai porté plainte avec le soutien de ce témoin. ma question est de savoir s'il y a une solution pour qu'il se calme sans que j'en subisse encore les conséquences ? Et ai-je le droit de ne plus donner de sac de vêtements pour les filles lorsqu'elles sont chez le père puisque c'est une source de conflit permanente ?

Par **patrick02**, le **13/01/2008** à **10:58**

Bonjour,
Triste situation que la vôtre, je vous plains
Tout d'abord, j'imagine qu'il y a eu une décision judiciaire de rendue dans cette affaire pour que le père exerce un droit de visite ?
Vous êtes tenue (c'est une obligation) de présenter vos enfants au père lors du DVH avec tous les vêtements, accessoires divers, médicaments dont ils auront besoin pour leur séjour.
Par contre, vous n'avez pas à subir de violences de la part de celui-ci .
Cette situation est contraire à l'intérêt de l'enfant et n'oublions pas que si un DVH est accordé c'est avant tout pour satisfaire le bien être de l'enfant. Donc, si cela n'est pas le cas, il faudra prévenir le père que vous êtes en mesure d'engager une procédure pour faire réduire voire annuler son DVH.
Cordialement,
Patrick